# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Vendredi 28 Ramadan 1446**
**28 Mars 2025**

**N° 37**

**41ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Constitution de Sociétés**
Sociétés communautaires ..... **691**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **691**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **692**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **697**
Homologation de résolutions ..... **698**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **698**
Avis aux créanciers..... **706**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **706**
Autres sociétés ..... **713**
**Divers**
Avis au public..... **714**
Rectificatifs ..... **714**

# *CONSTITUTION DE SOCIETES*

## Sociétés communautaires

**Constitution d'une société citoyenne Khalifa Service Taxis Commun au Grand Tunis**

Conformément à un contrat de constitution émis le 08/02/2025 les dispositions du décret présidentiel n°15 de 2022 ont été mises en œuvre, qui a été déposé au registre national des institutions de Tunis et la désignation « Elkhalifa » a été mise en œuvre. Réservé sous le N°202589178245 du 11/02/2025, dont une copie a été déposée au tribunal de première instance de Tunis sous le N°681 du 19/02/2025 la constitution de la société civile régionale «ELKHALIFA» pour les taxis collectifs au grand Tunis a eu lieu.

- Son siège social : 18 rue 4463 Zahrouni Tunis

- Thème : Développer les stations de taxi collectifs et améliorer leur service

- capital : 20.000 Dinars

- La durée précisée de la société : 99 ans

- L'établissement bancaire dans lequel les fonds seront déposés et le Numéro de compte : TN 59270050000000135211104 - Banque Tunisienne de solidarité; Agence Bardo

- Fondateurs : Khalifa Mustapha / Fathi Farhani / Anis Hathroubi / Farouk Kmema / Sakhraoui Ellfahem / Mounir Faiidi.

2025R00689SODB1

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Libération de la 2ème tranche de 50% de l'Augmentation de Capital à 4 000 000 DT de la société Clinique La Rose**

**Identifiant Unique : 0856948C**

1. Dénomination : Clinique La Rose

2. Forme juridique : Société Anonyme

3. Siège social : 21 Avenue de la bourse les jardins du Lac 1053 la Marsa

4. Capital actuel : 8 080 981 DT

5. Augmentation de capital : L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 3/5/2024 a décidé l'augmentation de capital en numéraire de 4 000 000 dinars et par conversion de créances avec droit préférentiel de souscription pour le porter de 8 080 981 à 12 080 981 dinars.

6. Dépôt provisoire : le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, du 03/5/2024, a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 10/5/2024 sous le n°24701721 quittance n°M004400 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 15/01/2025 sous le n°AC0162025.

7. Droit préférentiel : le conseil d'administration propose le maintien de droit préférentiel de souscription.

8. Nombre d'actions à émettre : le nombre d'actions à souscrire est fixé à 4 000 000 actions nouvelles avec libération de 50% qui représente la 2ème tranche

9. Prix d'émission des actions nouvelles : 1 dinar par action libérées portant jouissance à partir de la date de souscription.

10. Lieu de versement de la libération de la 2ème tranche : AMEN BANK centre d'affaires Les Berges du Lac

N° : 07 121 018 134 000 0205 83

11. Délais de libération : le délai de libération proposé est de 15 jours à partir de la date de publication au JORT.

2025400834SANB2

---

**Renouvellement de mandats d'administrateurs**

**Stifen**

**SA au capital de 2.500.000 Dinars**

**Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis**

**IU : 0381664E**

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Juin 2024, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 17 Mars 2025, sous le n°25800961, quittance n°M025602, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 18 Mars 2025, sous le n°202521597 il a été décidé, à l'unanimité, le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2027 qui statuera sur l'exercice 2026 :

- Madame Salma Elloumi Rekik.

- Madame Fatma Rekik.

- MT Elloumi SA.

2025400905SANB2

---

**Réélection du Président Directeur Général et Reconduction des Fonctions du Directeur Général Adjoint**

**Stifen**

**SA au capital de 2.500.000 dinars**

**Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis**

**IU : 0381664E**

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 28 Juin 2024, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den Tunis, le 17 Mars 2025, sous le n°25800955 quittances n°M025553, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 18 Mars 2025, sous le n°202521597 il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit :

- La réélection de Madame Salma Elloumi Rekik en tant que Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2027 qui statuera sur l'exercice 2026.

- La reconduction des fonctions de Madame Fatma Rekik en tant que Directeur Général Adjoint de la Société avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et ce jusqu'à la date de la tenue

de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2027 qui statuera sur l'exercice 2026.

2025400911SANB2

---

**La Générale de Pâtisserie et de Confiserie**

**«GEPACO»**

**Société anonyme**

**Au capital de 14.351.600 dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Route Nationale n°03 - Route Expresse Km 26 - Jebal Ouest 1100 - Zaghouan - Tunisie**

**Identifiant unique : 0633291W**

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 12 juillet 2024 (enregistré à la Recette des finances Bir Mchergua le 9/12/2024 sous QN°26279 EN°24701652) et des attestations d'enregistrement émises par la BVMT du 13 mars 2025, BB Global Investing Holding S.L a cédé quatre (4) actions à raison d'une action par société aux sociétés suivantes :

1. CORPORATIVO BIMBO SA DE CV;

2. GRUPO BIMBO SAB DE CV;

3. BIMBO SA DE CV.

4. BBI QSR HOLDING SL.

Un exemplaire du P.V et des attestations d'enregistrement ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0633291W et dossier n°202522198 le 21/3/2025.

2025400924SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**LA MEDITERRANEENNE DE TRAVAUX ET SERVICE**

**S.A.R.L au capital de 10.000 dinars tunisiens**

**Siège social : Cléopâtre Centre - bloc A - Appt. A6-1 Centre Urbain Nord - Tunis**

**Matricule fiscal : 1192951N/A/M/000**

**RNE : B0161962011**

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 20 Août 2021, enregistré à la recette des finances Charguia le 26 Août 2022 sous n°22706792, quittance n°M106825.

Et par un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 18 novembre 2024, enregistrée à la recette des finances Charguia le 21 janvier 2025 sous n°25700818, quittance n° M012982.

Il a été déposé deux exemplaires pour chaque Procès-verbal au Registre National des Sociétés de Tunis en date du 20 février 2025 sous le n°202514377, a été décidé ce qui suit :

- Approbation des cessions de parts et changements des actionnaires,

- Transfert du siège social de la société,

- Modification corrélatives de l'article 4 et 7 des statuts.

2025400914SRLB2

---

**SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**CASEBLINK TUNISIA**

**Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée Non-Résidente**

**Capital social : 5.000 Dinars**

**Siège social : 13, Rue Medinet Essousafa - La Soukra - 2036 Ariana**

**Identifiant Unique : 1837589A**

Suivant procès-verbal des décisions unilatérales du 1/12/2024 (enregistré à la Recette des finances Rue de Paradis - Ariana le 21/2/2025 sous QN°M026194 EN°25701989), et suivant un (1) acte de cession de toutes les parts du 1/12/2024 (enregistré à la Recette des finances Rue de Paradis - Ariana le 21/2/2025 sous QN°M026193 EN°25101988), et suivant les statuts mis-à-jour du 1/12/2024 (enregistrés à la Recette des finances Rue de Paradis - Ariana le 21/2/2025 sous QN°M026198 EN°25701990),

- L'associé unique décide de céder la totalité de ses parts sociales

- L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de Majra Solutions à Caseblink Tunisia

- L'associé unique approuve la refonte et la mise à jour des statuts

- Un exemplaire du PV, de l'acte et des statuts mis-à-jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 17/3/2025 sous dossier n°202521203.

2025400908SRUB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Renonciation d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 8/02/2025 enregistré à la recette des finances (Cité Administrative Ariana) le 10/02/2025 sous le numéro 25200893 quittance n°M017654, Mr Ahmed Abidi CIN n°08324946 demeurant à Omran Supérieur n°63 rue 6019 et Mourad Ben Tmine CIN n°04669802 demeurant Cité El Ghazela, résidence El Omran 2 appartement A41, quatrième étage, ont renoncé à Société Salima et Mayssa vente des boites en gros, société à responsabilité limitée en cours de constitution, ayant le siège social au 39 rue Mohamed Salah Belhaj Ariana, la totalité du fonds de commerce (Tous commerce et emballage des produits Alimentaires) avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à 39 rue Mohamed Salah Belhaj Ariana.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal Le Temps sous l'identifiant numéro PM250258 le 6/3/2025.

2025R00748FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 12 Mars 2025 et enregistré à la recette des finances Dar Chaaban Fehri Nabeul le 13/3/2025 (Reçu

n°M019769 enregistrement n°25200762) Madame Sana Bent Mohamed Bechir SASSI (C.I.N n°04729238) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Belgacem Ben Mohamed MEHALHALI (C.I.N n°13238102) et Monsieur Fethi Ben Mefteh HAMOUDA (C.I.N n°09422711) exploité "Vente Fruits Secs et autre Activité Commerciale" situé à la Rue Abdallah Farhat Dar Chaaban Fehri, Nabeul - RNE, IU : 13664311 G avec ses éléments corporels et incorporels

Toute opposition doit être déposées au Bureau de Maître Karim Boulasbaa avocat à la cour de cassation sise à l'Avenue Farhat HACHED Bis n°70 Grombalia, Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 20/3/2025.

2025R00753FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé le 12 Février 2025 et enregistré à la recette des finances Hammamet - Nabeul le 4/3/2025 (Reçu n°M036824 enregistrement n°25201303) Monsieur Riadh Ben Jilani Ben Noubi HAJRI (C.I.N n°06306797) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Habib Ben Kamais TRABELSSI (C.I.N n°09885362) exploité «Fast-food et vente de Lait et ses dérivés «RNE, IU : 1205807B, sise Lotissement CHOK - Manara - Hammamet - Nabeul avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposées entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce Lotissement CHOK - Manara - Hammamet -Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

2025R00754FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 26/02/2025 enregistré à la recette des finances rue d'Alger Jendouba le 26/02/2025 quittance n°M015451 n° d'enregistrement 25200811 Monsieur Kamel Eddine Ben Adel Ayadi CIN n°07978087 du 14/7/2023. Domicilié à cité esseada à Jendouba a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant et qui consiste à un restaurant pizzeria salon de Thé qui se suite à l'Avenue de l'union du Magreb Arab à Jendouba avec tous ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Souhail ben Monji Chibouni CIN n°12350780 du 13/6/2022 domicilié à cité Hedi ben Hssin Jendouba.

Les oppositions sur le prix du fonds de commerce devront être faîte à peine de forclusion dans les 20 jours de la date de la publication au JORT entre les mains de l'acheteur Monsieur Souhail ben Monji Chibouni.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 18/3/2025.

2025R00756FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 10/3/2025 quittance numéro 25200153 n°M012206 Monsieur Mohamed Anis Ayari titulaire de CIN n°07820403 daté le 7/3/2022, a vendu à la société Lina cash représentée par monsieur Nabil Soltani titulaire de la CIN n° 07893277 daté le 11/4/2015 la totalité du fonds de commerce affecté comme opticien sis à la rue Union Maghreb Arabe Jendouba.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours dès la publication, de cette vente au JORT chez le rédacteur du contrat Maître Hmissi Wadii sis à 23 rue Hédi Chaker Tabarka Jendouba.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux le Quotidien et Echourouk le 12/3/2025.

2025R00757FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé rédigé en date du 01/3/2025 enregistré à la Recette des Finances à El Mourouj sous le n°M025526 enregistrement n°25201297 Mr Med Amine ENJIMI a vendu à Mme Souad ELKADRI la totalité du fonds de commerce exploité Salon de thé et Buvette au local sis au C 10 Immeuble EL AHMADI II Mourouj 6.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours au plus tard à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 22/3/2025.

2025R00762FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté le 6/3/2025 enregistré à la recette des finances de Boumhel en date du 17/3/2025, N° de quittance M021218 N° d'enregistrement 25200801, Mr Naser Ben Brahim Hamed a vendu à Mr Hedi Ben Sassi Jaadi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Vente de poulet et de ses dérivés, dans le local sis à l'Avenue Mohamed elKhames Boumhel Bassatine 2097

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à son adresse sis 05 avenue Mohamed Khames Bouhel Bassatine dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 26/3/2025.

2025R00768FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

La Société POINT MARCHE (SARL) son identifiant unique : 1717765F a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à la rue Imam Boukhari Khezama ouest Sousse, à la société pâtisserie Cherif by Bouraoui (SARL) son identifiant unique : 1790067Y, par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 11/02/2025 quittance n°007525, enregistrement N°25200413.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Louzi Mehdi (AVOCAT) sis à la rue Ibn Eljazzar Sousse.

Cette annonce a été publiée à la Presse le 19/3/2025.

2025S00352FCCC2

---

**Avis**

Par acte sous seing privé en date du 20/01/2025 enregistré à la recette des finances Trocadéro - Sousse le 18/02/2025 N° de quittance M08838 N° d'enregistrement 25200474, il appert que la Sté MGARECH MARBRE, MF 0924768 / G a vendu à Mme Khouloud Ben AMOR C.I.N 06873352 ; la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de marbre dans le local sis à la Route de la ceinture - Sahloul - Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux La presse et Essahafa du 27/02/2025.

2025S00360FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 21/03/2025, enregistré à la recette des finances Zaouiet Sousse le 21/3/2025 sous n°25200560 quittance n°M014795, Sté Nouvelle de Commerce Générale S.N.C.G SARL, siège social à la Route de M'Saken Zaouiet Sousse - 4041, a vendu à STE TOUS POUR LE MARBRIER SARL, siège social Taksime Fatma Nabli Waed Gnime 4000 Sousse; la totalité du fonds de commerce sise à la Route de M'Saken Zaouiet Sousse 4041, conçu pour la vente générale du marbre et granite et outils de coupe et de polissage, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la STE TOUS POUR LE MARBRIER SARL à son siège social Taksime Fatma Nabli Waed Gnime 4000 Sousse, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 25/3/2025.

2025S00363FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf à Sousse le 5 Mars 2025 sous le n°25200418 quittance n°MO21278 Mr Mohamed Ezzedini titulaire de la carte d'identité nationale n°09252234 vend à Wided Bouhlel titulaire de la carte d'identité nationale n°00530285 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis 19 rue Docteur Moreau à Sousse.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat maître Mohamed Halloul à son cabinet sis avenue de la République à Hammam Sousse dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk n° 12229 du vendredi 14 Mars 2025.

2025S00365FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte manuscrit en date du 11/02/2025 par Maître Faiçal Tahri, avocat à la cour de cassation de Sidi Bouzid et enregistré à la recette des finances de Maknassy le 21/02/2025, quittance n°M007857, enregistrement n°25200285

A vendu par M. : Ghazi Ben Bou Laares Ben Othman Raddaoui, titulaire d'une carte d'identité nationale n°04341898 délivrée en Tunisie le 14/10/1999

A Monsieur : Hamza Ben Mokhtar Ben Salah Guesmi, titulaire de la carte d'identité nationale n° 09223171 délivrée en Tunisie le 28/6/2006,

Avec toutes les garanties ordinaires de fait et de droit, tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux exploités dans le local situé à la municipalité de Maknassy, rue Abdallah Massaoud et désigné comme une boulangerie - catégorie "A".

Les objections sont adressées à l'acquéreur du local - objet du fonds de commerce- et seront acceptées dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de sa publication au JORT.

Cette déclaration a été publiée dans le Journal "Le matin" le 23/3/2025.

2025X00421FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

Par un écrit manuscrit daté le 10/02/2025 et enregistré le 17/02/2025 sous le numéro 25200504 quittance n°M010083.

Ils ont vendu et remis aux héritiers de feu Ahmed Al-Katari, à savoir :

1- Ons bent Ahmed ben Mohamed Al-Katari, née le 8/3/1999, titulaire d'une carte d'identité nationale 11113938 délivrée le 9/9/2016, résidente à l'avenue Hédi Chaker rue jorden N° 16 El Ain - Sfax.

2- Houda bent Ahmed ben Mohamed Al-Katari née le 20/12/1992, titulaire d'une carte d'identité nationale 11022438 délivrée le 02/11/2010, résidente à l'avenue Hédi Chaker jorden N°1 El Ain, sfax.

3- Olfa bent Ahmed ben Mohamed Al-Katari née le 02/11/1991, titulaire d'une carte d'identité nationale 11003154 délivrée le 16/10/2009, résidente à l'avenue Hédi Chaker jorden n°1 El Ain, Sfax.

4- Islem bent Ahmed ben Mohamed Al-Katari née le 20/12/2006, titulaire d'une carte d'identité nationale 11226256 délivrée le 9/9/2024, résidente à l'avenue Hédi Chaker km 7 El Ain, Sfax.

à madame Salwa bent Mostapha ben Hsin Ammar, née le 22/9/1972, titulaire de la carte d'identité nationale 05300559, délivrée le 21/7/1998 un fonds de commerce pour l'activité de boulangerie» exploité au local situé à la route Manzel Chaker km 11, Sfax.

L'achat a été annoncé dans le journal "Chourouk" publié le 11/3/2025 sous le numéro IP425/397.

Le prix d'achat sera garanti par l'acheteur, dont l'adresse mentionnée ci-dessus est (avenue Shaker, rue Jordan, n°1, Ain, Sfax), comme siège choisi pour recevoir les réclamations.

2025X00422FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé du 12/3/2025, enregistré à la recette des finances Radés le 13/3/2025 sous le n°25200871, quittance n°019256, la Société Sand Beauty, inscrite au

registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1774227C siège social 15 rue Farhat Hached Radés, a cédé à Mr Ghassen Roudesly, C.I.N n°09631170, demeurant 12 rue des canaries Radès, la totalité du fonds de commerce consistant en un local commercial exploité dans le local sis au 15 rue Farhat Hached Radés.

Les oppositions éventuelles seront recevables au cabinet de Maître Skander Lahmaier, 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis et ce dans les 20 jours suivant la parution du présent avis au journal officiel de République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Essahafa le 20/3/2025.

2025400902FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé du 4/3/2025 enregistré à la recette des finances de Beni Kalled le 13/3/2025 Quit n°M011722 Enreg n°3497155 Mr Jamil Boumiza C.I.N n°06486797 résident à Rue Chikh Mouhamed Gommith Beni Kalled a vendu à Mr Mouhamed Attouchi C.I.N n°09898312 résident à Rue Samarkand M Bouzelfa la totalité du fonds de commerce à usage d'activité vente de fruits secs se sis à Rue Korba Beni Kalled.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été aussi publiée aux journaux «Alchourouk et le Quotidien» du 19/5/2025.

2025400904FCCC2

---

**Vente d'un fonds commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 7 mars 2025 et enregistré à la recette des finances de la cité administrative d'Ariana le 13 mars 2025 sous le n°25201597, quittance n°03216, Houeida mellouli résidant au n°6 impasse du majbour Tunis a vendu à Jamel Briki demeurant au n°27 rue Amdoune, cité Hédi Nouira Ariana, le fonds de commerce consistant en un restaurant fast-food sis à la rue de l'égalité, Ariana supérieure, Ariana.

Les oppositions seront reçues durant les vingt jours dés la parution de cette annonce dans le journal officiel auprès de l'acheteur au local du fonds de commerce vendu sis à la rue de l'égalité, Ariana supérieure, Ariana.

La présente vente a été publiée au journal quotidien Echourouk parue le 21 mars 2025.

2025400909FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Conformément au contrat de vente du fonds de commerce en date du 14/3/2025, enregistré à la Recette des Finances de Bardo le 17/3/2025 sous le numéro 25201158, quittance n°M026477, la société Floresta shop (I.U : 1696117K) a cédé à la société Bling Piercing (IU : 1650230M) la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente et à la location d'articles décoratifs, situé au 84, rue des Orangers, Bardo, Tunis. Cette cession comprend l'ensemble des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être adressées à l'acheteur, au local concerné, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au (JORT).

Cette annonce a été publiée au journal Assabah en date du 20/3/2025.

2025400910FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu de l'acte sous seing privé daté le 17/02/2025, enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 24/02/2025, sous le reçu n°MO23308 n° d'enregistrement 25201071.

Monsieur Bilel Kharoubi, C.I.N 13442876, demeurant à El May Djerba, a vendu à Monsieur Lotfi Mjahed, C.I.N n°03580576, demeurant à El Hzem El May Djerba, le fonds de commerce pour toute sorte de commerce et exploité dans le commerce de viande et dérivés, exercé dans le local sis à la Rue Farhat Hached El May Djerba. D'un Prix égal à douze mille dinars. Toutes les oppositions auront lieu auprès du vendeur Bilel Kharoubi que ce soit à son domicile élu au local où le fonds de commerce est exploité, dans les 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 4/3/2024.

2025400916FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté du 28/02/2025 enregistré à la recette des finances rue al Jazira le 10/3/2025 sous le n°M017760 reçu n°25200653 Mr Abdelhamid Ben Mohamed Jaffali demeurant 18 rue 1547 cité Ettadhamin Ariana a vendu à Mr Anouar Ben Mohamed Hammoudi demeurant à la rue Aflatoun Sidi Hassin Tunis la totalité du fonds de commerce consistant en un local exploité au souk Ennissa n°5 coins Souk Ennissa et Souk Essouf Tunis pour la vente des Bijoux.

Toute opposition doit être signifiée chez l'acheteur Mr Anouar Ben Mohamed Hammoudi demeurant rue Aflatoun Sidi Hassin Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Un avis similaire a été publié au quotidien Achourouk du 12/3/2025 page 22.

2025400917FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP en date du 10/3/2025 et enregistré à la recette des finances Borj Louzir Ariana le 11/3/2025 quittance n°M026376 enregistrement n°25200733, Mr Moez Haddar demeurant au n°19 rue Hédi Meski Jaafar; Ariana, a cédé à Mr Ahmed HAMMOUDI demeurant à l'Ariana Borj Louzir; résidence El Khalil, le fonds de commerce sis aux deux locaux fusionnés B2 et AB2 correspondant au n°2 Bis rez-de--chaussée, résidence INES Cité Hédi Nouira Borj Louzir; exploité en tant que Buvette.

Les oppositions doivent parvenir entre les mains de Maître Hazar Chebbi, à son étude société Conseils Assistance et Contentieux CAC sis au passage du Lac Houngze prolongement de la rue Lac Victoria les Berges du Lac 1053 Tunis, et ce dans les 20 jours suivant la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Assabah du 19/3/2025.

2025400922FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé établi par Maître Salwa Karabaka, avocate, en date du 10/3/2025, signé et légalisé par les parties auprès de la municipalité de cité El Ghazala Ariana à la même date, et enregistré auprès de la Recette des Finances de Raoued le 21/3/2025 sous le numéro 25201441, avec reçu numéro M041260. Madame Sayda bent Mohamed Ben Massoud Ounissi annonce la vente de la totalité du fonds de commerce du local numéro 4, exploité pour la vente de restauration rapide, situé dans le complexe commercial Sidi Boulbaba - Cité Chaker - Borj Touil - Gouvernorat d'Ariana, au profit de Monsieur Habib Ben Ali Besbes et Monsieur Wael Ben Habib Ben Hssin El Gouied.

Toute personne ayant une opposition à cette vente peut présenter son objection auprès de Maître Salwa Karabaka, à son cabinet sis au 18, Rue Ibn Khaldoun, Tunis, dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Echourouk" en date du 26/3/2025.

2025400929FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé établi par Maître Manel Ferchichi, avocate, en date du 24/02/2025, signé et légalisé par les parties auprès de la municipalité de La Goulette - Tunis le 26/02/2025, et enregistré auprès de la Recette des Finances de La Goulette le 19/3/2025 sous le numéro 25202442, avec reçu numéro 37231.

Madame Hédia Aouni annonce la vente de la totalité du fonds de commerce de la société M2H DISTRIBUTION, situé à Rue Osmane Bahri, Route de La Marsa, Ain Zaghouan, La Marsa, exploité au commerce et à la vente au détail de divers produits, au profit de Madame Latifa Bent Ali Chtila, épouse de Salah Ben Badr.

Toute personne ayant une opposition à cette vente peut présenter son objection auprès de Maître Manel Ferchichi, à son cabinet sis 09, Rue de Libye, Résidence Les Jardins, 1er étage, Bureau A-5, Lafayette, Tunis, dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Echourouk" en date du 25/3/2025.

2025400930FCCC2

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce sous seing privé en date du 17/02/2025 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Jendouba le 17/02/2025 sous Numéro d'enregistrement 25300692 quittance n°M018014 Monsieur Chiheb ben Mohamed Mohsni titulaire de la cin n°07845758 a loué à Madame Radhia bent Mouldi Mejri titulaire de la cin n°02563707 en gérance libre la totalité du fonds de commerce du local sis au 40 Rue Imem Sahnoun Jendouba Exploité comme PIZZERIA, CREPERIE SANDWICHER

Toutes les oppositions devront être faite dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du local du fonds de commerce citée ci-dessus.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 25/3/2025.

2025R00755FCCC3

**Location d'une Gérance libre**

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce sous seing privé en date du 26/11/2024 enregistré à la recette des finances de Tabarka le 26/11/2024 sous Numéro d'enregistrement 02351260 quittance N° M083237 Monsieur Hemissi Abdelmadjid ben Brahim titulaire de la cin n°02351260 a loué à MonsieurBoudhini Walid ben Lamine titulaire de la cin n°07888860 en gérance libre la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente de parfums et cosmétique sis à résidence Tabarka bab EL IZ Tabarka.

Toutes les oppositions devront être faite dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du local du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" le 25/01/2025.

2025R00758FCCC3

---

**Location gérance**

**Société HHG TRATTORIA SARL**

Suivant acte sous seing privé non daté enregistré à Nabeul le 13/02/2025 sous le n°25300735, la société BOULEVARD DE LA CROISETTE I.U 1816742A a donné en location gérance l'ensemble des fonds de commerce, sis au R.D.C de l'immeuble LA CROISETTE situé à Sidi Mahersi Nabeul, à la société H.H.G trattoria M.F 1909444G consistant en un restaurant et salon de thé avec tous ses éléments corporels et incorporels et a pour une durée de 15 ans à partir du 1er février 2025.

Le présent avis est paru au journal le Quotidien en date du 20/3/2025 et au journal Echourouk en date du 19/3/2025.

2025R00766FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte S.S.P, en date du 5/12/2022, enregistré à la recette des finances rue Khawarizmi Kairouan le 5/12/2022 suivant quittance n°MO97749 et numéro d'enregistrement 22304523, Mr Slah ben Taieb Mefteh a loué la totalité du fonds de commerce sis à la

rue Moaiz ben Badis Kairouan à Mr Khalifa ben Mohamed Khelifi.

Toute réclamation doit être présentée auprès de Mr Sleh ben Taieb Mefteh sis à 101 rue Moaiz ben Badis Kairouan.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 19/3/2025.

2025S00355FCCC3

---

**Avis**

Par acte sous seing privé daté le 27/01/2025 et enregistré le17/03/2025 à la recette des finances de Moknine quittance n°M24218 n°25300700 par lequel M. Terchella Mohmed Lahbib a loué à M. Jedidi Mohamed Elhedi la totalité du fonds de commerce sis à la rue Tarek Ibn Zied Moknine destiné café utilisé avec ses éléments corporels et incorporels.

Cette publication a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 21/3/2025.

2025S00356FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de location établi le 01 février 2024 et enregistré à la recette des finances de Beb Souika le 13 février 2025, enregistrement 25300477 et quittance n°M012101, M. Hammouda Mezghenni, titulaire de la CIN n°00632008, a loué à M. Mongi Sifaoui, titulaire de la CIN n°00325585, la totalité du fonds de commerce, sis, 12 Rue Mongi Slim, Tunis, destiné au commerce et vente de tissus et de doublures, et ce du 01 février 2024 au 31 décembre 2024 renouvelable par les mêmes conditions.

La publication a été faite au journal «Echourouk».

2025400901FCCC3

---

**Location gérance libre**

Par acte sous seing prive daté du 5/3/2025 enregistré à la recette des finances rue al Jazira le 6/3/2025 sous le n°MO12176 reçu n°25300689 Mme Nourchane bent Khmais Bejaoui demeurant immeuble 56 appartement 43 la Roumana Tunis a loué avec gérance libre à Mr Ahmed ben Noureddine Hoblani demeurant au 4 rue Hamaa Ezzaytouna Tunis pour une période de dix ans à partir de 01/02/2025 jusqu'au au 31/01/2035 la totalité du fonds de commerce consistant en un local exploité au 4 rue Hamaa Ezzaytouna Tunis pour la vente des bijoux.

Toute opposition doit être signifiée chez le locataire Mr Ahmed ben Noureddine Hoblani demeurant 4 rue Hamaa Ezzaytouna Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Un avis similaire a été inséré au quotidien Achourouk du 19/03/2025 page 22.

2025400915FCCC3

---

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'un syndicat de copropriétaires**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 17 novembre 2024 et enregistré à la recette des finances à Mégrine le 20 novembre 2024 sous le numéro 24707859, et conformément à la décision d'approbation de la municipalité d'El Mourouj en date du 9/01/2025 sous le numéro 0121/25, il a été constitué le Syndicat des propriétaires de la Résidence Errachidia 2 à El Mourouj 3.

Adresse du siège du syndicat :

1 Bis, Immeuble n°13, Résidence Errachidia 2, El Mourouj 3, Ben Arous 2074.

Bureau du syndicat :

- M. Walid Ghazala : Président du syndicat

- M. Azaiez Daboub : Vice-président

- M. Mounir Yousfi : Secrétaire général

- M. Mohamed Neili : Trésorier

- M. Samir Masoudi : Membre.

2025R00743APSF1

**Constitution d'un groupement de développement dans le domaine de**

**L'agriculture et de la pèche**

Suite à la décision de Monsieur le délégué de Jendouba gouvernorat Jendouba le 27/11/2024 sous le numéro d'ordre 3388

Il a été constitué le groupement de développement dans le domaine de l'agriculture de Ain-Krima

Siège social : Ain- Krima Jendouba

Président : Mediouni Thameur.

Objectifs :

1- La protection des ressources naturelles la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde.

2- Contribuer à l'encadrement de ses adhérents et les orienter vers l'utilisation des meilleurs techniques dans le domaine de l'agriculture et de la pèche en vue d'augmenter la productivité de leurs exploitations et le développement des systèmes d'irrigation et des techniques d'élevage.

3- Assistance des structures concernées pour le développement du secteur agricole.

4- Etablir des liens de coopération et d'échanges d'expérience dans le domaine agricole avec des organismes et structures locaux et étrangers.

5- Réaliser d'une Façon générale tout qui contribue à parfaire les objectifs de ses adhérents.

2025R00759APSF1

---

**Constitution du Syndicat des co-propriétaires de la Résidence «SANA»**

**Sise à l'Avenue Tayeb Mhiri La Corniche Sousse**

En vertu du procès-verbal de la réunion de constitution du Syndicat des co-propriétaires de la Résidence «SANA» sise à l'Avenue Tayeb Mhiri La Corniche Sousse, tenue le 14/02/2025 à quinze heures 30 minutes à la dite résidence, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 26/2/2025 sous le n°25700995 quittance n°M013270 ; il a été constitué le syndicat des co-propriétaires composé de :

- Mr. Mohamed Bechir Mezoughi : Président du Syndicat.

- Mme et Mr Amel Kmicha - Rim Bouzouita - Mohamed Amine Souissi en tant que membres du syndicat des co-propriétaires.

Le présent avis a été publié au journal «ALCHOUROUK» n°12215 du 28/2/2024.

2025S00353APSF1

## Homologation de résolutions

**"Syndicat des copropriétaires de l'immeuble YASMINE, sis à la route de Gremda km5 - Sfax"**

En vertu du PV de l'AGO de l'immeuble YASMINE, du 8 août 2024, enregistré à la recette des finances le 7 février 2025, sous le n°25800777, quittance n°M000857, un quitus, à l'unanimité et sans réserve, a été accordé au président, trésorier, membres du comité syndical et à Mr Cheikh Rouhou Nizar, syndic immobilier professionnel, pour la Période du 9 mai 2022 au 7 août 2024.

Et en vertu dudite PV, et à l'unanimité des voix, le comité syndical est composé de :

- Mr El Aoud Hédi : Président du syndicat

- Mr Hammami Hamdi : Trésorier

- Mr Miledi Anis : Membre

L'AGO a ratifié, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de Mr Cheikhrouhou Nizar en tant que syndic immobilier professionnel pour une année renouvelable par tacite reconduction».

2025X00418FCCF2

**ASSOCIATIONS PARTIS SYNDICATS ET SYNDICS**

**Election des membres du bureau de la Communauté Juive de Tunisie**

Suivant procès-verbal actant les élections des membres du bureau de la Communauté Juive de Tunisie, qui se sont déroulées le dimanche 9 mars 2025 au siège de la Communauté, sis à la rue du Cap Vert, Tunis, et de la notification déposée au Gouvernorat de Tunis, conformément aux dispositions de la loi n°58-48 en date du 11 juillet 1958, portant organisation du culte mosaïque en Tunisie, sont élus membres Messieurs :

1- Mortakhay UZAN : Président,

2- Ménaché UZAN : Vice-président,

3- Yves Eliahou KAMHI : Secrétaire général,

4- Meyer COHEN : Trésorier,

5- Ygal RAKKAH : Membre,

6- Mir HAYOUN : Membre,

7- Alain Charles Chalom ZAGHDOUN : Membre,

8- Pierre Hai YOUNES : Membre

9- Mekikes UZAN : Membre

Le bureau de la Communauté Juive de Tunisie dirige les affaires de la Communauté, représente ses membres devant les autorités publiques et judiciaires, de même, elle administre et gère ses biens meubles et immeubles conformément à la loi.

2025400927APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques**

**Des parts indivises dans un immeuble immatriculé**

**Etude Me Kamel Oueslati**

**Avocat près la cour de cassation**

**Rue de la Municipalité - Béja**

**Matricule fiscal : K P/0259391**

**Tél. : 78.454554**

Créanciers saisis :

Kamel Ben Mohamed OUESLATI, son épouse Naima Bent Sadok KHEMIRI et ses enfants les majeurs Nidhal, Nada, Nesrine et Nader, demeurant à l'Avenue de France - Béja.

Débiteurs saisi :

Les héritiers de Ezzine Ben Hassouna HABBACHI et qui sont : son épouse Rebeh RAHMANI et ses deux enfants majeurs : Farid et Jamel, demeurant à Henchir Haddad El Monchar - Béja nord, en qualité de successeurs des débiteurs saisis.

Avocat poursuivant :

Me Kamel OUESLATI, avocat à la cour de cassation, son étude sise au 13 rue de la Municipalité - Béja.

Titre exécutoire et sa notification : Arrêt d'appel civil n°876 rendu par la cour d'Appel de Béja le 16/4/2024, notifiée par l'huissier de justice à Béja Me Monji ATOUANI en vertu d'un procès-verbal n°3021 du 10/6/2024.

Procès-verbal de mise en demeure tenant lieu d'une saisie Immobilière et son enregistrement : la saisie a été pratiquée en vertu d'une mise en demeure tenant lieu d'une saisie immobilière n°3021 faite par l'huissier de justice à Béja Me Monji ATOUANI le 01/10/2024, enregistrée sur le titre foncier n°24379 Béja auprès de la direction de la propriété foncière de Béja suivant sa correspondance n°1188/212 du 16/10/2024.

L'immeuble objet de la saisie :

La saisie est faite sur la totalité des parts indivises revenant à la partie succombante dans l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°24379 Béja de 21249 parts indivises équivalant à 21249 m² propriété dite "Henchir El Haddad.1" une ferme située à El Monchar à Béja-nord, d'une superficie totale de 1304107 m² et il ressort de l'expertise effectuée par ordonnance judiciaire n°88851 du 25/10/2024, complétée par l'ordonnance n°89734 du 10/12/2024 réalisée par les deux experts Chokri Ben Allala MELKI et Manel AYADI que les parts objet de la saisie comprend un local d'habitation, un dépôt et un poulailler sur une superficie de 2500 m² équipé d'eau et d'électricité et le reste un terrain comportant des oliviers et un terrain nu.

La mise à prix : la mise à prix pour l'adjudication de l'immeuble objet de la saisie a été fixée à quatre cent vingt six mille quatre-vingt sept dinars 426.087d 000 en vertu du rapport des deux experts Chokri MELKI et Manet AYADI du 20/12/2024 réalisé en exécution de l'ordonnance sur requête n°88851 rendue par M. le Président

du Tribunal de Première Instance de Béja le 25/10/2024.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble objet de la saisie à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Béja et ce, le jeudi vingt quatre avril deux mille vingt cinq (24/4/2025) à neuf heures du matin et les heures qui suivent.

Conditions de constat et visite de l'Immeuble objet de la saisie :

La visite est ouverte à toute personne désirant l'achat du bien saisi, tous les jours de la semaine sans conditions.

2025R00740VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Saloua Sfaxi Baccar**

**Avocate à la cour de cassation**

**23 bis rue de Marseille Tunis**

**Tél/Fax : 71 245 933**

**MF : 000/P/A/0704091/J**

Le saisissant : Banque Tuniso-libyenne (BTL) société Anonyme en la personne de son représentant légal, son PDG, immatriculée au registre de commerce n°97871996 (anciennement) et actuellement au registre de commerce n°0033272 D son siège social situé à Immeuble BTL Boulevard de la terre -lot AFH E12-Centre Urbain Nord.

Le saisi : Les Héritiers de feu Mohamed Elmouldi Ben Ahmed Mrabet ;

1/ Sa veuve, Amel Bent Mankour, CIN n°01774816 du 18/01/2017 demeurant à la Rue Mohamed Ali Machikhet Nabeul.

2/ Ses Fils Adultes :

- Makram, CIN n°06275003 demeurant à la Rue Mohamed Ali Machikhet Nabeul.

- Soumaya, CIN n°06372266 demeurant à la Rue Mohamed Ali Machikhet Nabeul.

- Sana, CIN n°06395910 demeurant à la Rue Mohamed Ali Machikhet Nabeul.

- Imen, CIN n°06417671 demeurant à la Rue Mohamed Ali Machikhet Nabeul.

- Nisrin, CIN n°06423536 demeurant à la Rue Mohamed Ali Machikhet Nabeul.

- Mohamed Ali, CIN n°06440556 demeurant à la Rue Mohamed Ali Machikhet Nabeul.

Poursuivante : Maître Saloua Sfaxi Baccar Avocate à la cour de cassation 23 Bis Rue de Marseille Tunis Tél : 71.245.9331 MF : 000 P/A/704091/J.

Immeuble à vendre : la propriété objet du titre foncier n°654428 Nabeul de superficie totale 64 m², situé à la rue Mohamed Ali Machikhet Nabeul, il s'agit d'un magasin au sous-sol uniquement conçu pour vendre des meubles d'occasion.

Mise à prix : soixante trois mille trois cent soixante dinars (63.360, 000dt) terrain et construction, hors frais engagés pour parvenir à la vente, évaluation réalisée par l'expert désigné, M Choukri Chwayekh conformément à l'ordonnance sur requête délivrée par le président du tribunal de première instance de Nabeul sous numéro 95294 du 28/9/2023.

Date et lieu de l'enchère : le lundi 21 Avril 2025 devant la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Nabeul situé à la rue Tayeb Mhiri Nabeul.

Visite de l'immeuble : toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Nabeul.

Observations : La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et qu'après consignation du 1/3 de la mise à prix sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

- Les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025R00752VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière**

**Pour la deuxième fois après une réduction de 40 % du prix d'ouverture dans l'affaire n°1406**

**Maître Toumi Monia avocate**

**Imm Esside Route Tataouine Bureau N°29**

**MF : T1163394**

1- Créancier poursuivant

Latifa Dabdaba, ne travaille pas domiciliée route Tawfiq, mosquée Al-Tawba, quartier Al-Khadra, Tunisie élu au bureau de son avocat cabinet Etude Maître Toumi Monia Avocate auprès de la cour d'appel Imm. Esside Route Tataouine - Bureau N°29 Médenine

- En sa qualité de créancier poursuivant -

2- Débiteur saisi :

Mohammed bin Abdullah Jawad - sa profession est le travail et demeurant au coin de la route Masaken, rue Al-Gomhouria, après l'école Al-Gomhouria, à Sousse.

En sa qualité d'adjudicataire (Médenine)

3- Immeuble saisi :

Matérialisation de l'immeuble saisi :

L'immeuble saisi est situé à garar Bin Mughlia près de garar de Qobaa, Ras Sha'bat AlRahima, au nord de Médenine, plus précisément dans un noyau résidentiel en dehors de l'exemple d'urbanisme de la municipalité de Médenine, et est représentée par un terrain non clôturé sur lequel est construite une résidence en construction. La superficie du terrain faisant l'objet de la propriété raisonnable est de 460 mètres carrés.

Limité dans son ensemble

Au sud : Chemin de sable de 14,00 m de long

A l'est : Terrain blanc sur la propriété recherchée d'une longueur de 33,00 m

Au nord : Terrain blanc sur la propriété d'autrui, 14,00 m de long

A l'ouest : Terrain blanc sur la propriété d'autrui, 33,00 mètres de long

La superficie totale de l'ensemble de l'immeuble saisi est estimée à 460 m² de terrain.

Le contenu de l'immeuble saisi :

L'immeuble contient une résidence en construction, d'une superficie de 177 mètres carrés.

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à cinquante-deux mille cinq cent soixante dinars (52.560.000 D) après la réduction de l'audience de 24/02/2025 de 40% dans le dossier numéro 1406 ventes immobilières sans suivi des frais qui seront annoncés le jour de la séance.

4- Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi le vingt et un avril deux mille vingt cinq (21/4/2025) à 9 h et suivantes devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine.

5- La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de service.

N.B : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication on doit consigner le tiers de la mise à prix. La consultation du cahier des charges est possible au Greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine ainsi qu à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025R00767VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %**

Partie poursuivante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B 187881996 en la personne de son représentant, dont le siège social est à n°70-72 avenue habib bourguiba Tunis. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery ) sis à 5 rue Talleyrand , 1002 tunis

Partie saisie :

Héritiers Habib Chaieb, qui sont : Sa veuve et ses fils

1/ Rafika Bent Bechir El Meniaoui

2/ Ahmed Ben Habib Chaieb

3/ Badr Ben Habib Chaieb

4/ Hazem Ben Habib Chaieb

5/ Oussama Ben Habib Chaieb

6/ Ahlem Bent Habib Chaieb, tous demeurant au n°10 rue de la république sidi Bouali , Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la Cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité des parts indivises de 1/2 de 3001 m² leurs revenant dans la propriété sise à sidi Bouli, objet du titre foncier n°87488 Sousse dénommé «el frouchette VII» d'une superficie totale de 3001 m², il s'agit d'un terrain agricole.

Mise à prix globale : la nouvelle mise à prix après le rabaissement de prix de 40% est fixée à la somme de quatre vingt dix mille trente dinars (90.030.000 DT), prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à quatre mille six cent quarante dinars, 721 millimes (4.640.721 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 21/4/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00357VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %**

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Parties saisie : Monsieur Kamel Ben Mohamed Ben Saad, débiteur principal, demeurant à rue Taieb Mhiri, Kalaa kebira.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises revenant au débiteur d'une superficie de 673 m², dans la propriété sise à Kalaa Kebira, Sousse, objet du titre foncier n°52845 Sousse dénommé "houda 138".

Mise à prix : la nouvelle mise à prix après le rabaissement de prix de 40% est fixée à la somme de cinquante mille quatre cent soixante quinze dinars (50.475.000 DT), prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à quatre mille cent douze dinars, 288 millimes (4.112.288 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 21/4/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00358VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

Partie poursuivante : BH BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mohsen Ben Fredj Lahouar, demeurant au 3 Rue El Dhiaa Sahloul Sousse, titulaire de la CIN n°02974855.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°87017 Sousse d'une superficie de 261 m² dénommé «EL EHSSEN» et sis au 3 Rue Edhia Sahloul Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 460 308 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Jeudi 24/4/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00362VEPA1

---

**Adjudication immobilière**

Il sera procédé à la vente de l'Immeuble ci-après le 28 avril 2025 à 9 heures du matin à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia au palais de justice de Mahdia.

Les demandeurs de la vente : Saida Talibi passeport n°157307084, Ali Atia CIN n°09407350, Chaima Atia CIN n°14013935, Fatma Atia CIN n°09402009, Sadok Atia CIN n°06977546 demeurant Agba Monastir.

Le débiteur saisi : Mohamed Atia CIN n°03954618 demeurant Jedyène Sidi Zid Souassi.

L'immeuble mis en vente : Un terrain asymétrique aux cotés inégaux sis à Jedyène Sidi Zid Souassi gouvernorat de Mahdia, sa superficie est de 1033 mètres carrés contient une chambre, une cuisine, toilette et une clôture, leur toit en dalle et le sol cimenté, ses portes en bois. Ce terrain limité au nord Mohamed Naceur Atia, l'ouest Nabil ben Sadok, l'est Ali ben Othmen Atia, sud Elmi Ben Garbi Atia.

L'avocat poursuivant : Maître Hasna Gueti avocat à Monastir avenue des Martyrs immeuble Abbes2 Monastir.

Mise à prix : Vingt deux mille deux cent quarante cinq dinars (22.245.000 d) + les frais d'adjudication.

Observation : Pour consultation du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instante de Mahdia ou contacter l'avocat poursuivant Maître Hasna Gueti.

Pour participer à l'adjudication il faut consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour la visite de l'immeuble mis en vente chaque dimanche de 9 heures du matin à 13 heures.

2025S00364VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Après la réduction du prix de 40%**

**Etude Maître Atitallah Adel**

**Avocat**

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191 b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Taher Hamrouni huissier de justice CIN n°3373436 demeurant au n°65 avenue de la République Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à l'avenue de la République Gabès, d'une contenance de 158 m² environ il consiste en une habitation composée d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage située à la délégation Almenzel Gabès, le rez-de-chaussée est doté d'une entrée qui compte un escalier menant au 1er étage, un salon, une salle de bain, une cuisine, une chambre, un espace non couvert, une chambre et une cuisine, le 1er étage compte trois chambres, une douche, une salle de bain et deux espaces non couverts. L'immeuble contient deux magasins ouvrants sur l'avenue de la République. L'immeuble est délimité du coté nord par une impasse raide menant à la mosquée zemzmia, du coté ouest par une maison des tiers, du coté sud par une route et du coté est par l'avenue Farhat Hached.

Mise à prix : (224.460.000) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : lundi le 5/5/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gabès.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gabès où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00405VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques d'un Immeuble**

**Suite à une saisie immobilière**

**Après réduction du prix de 40%**

**Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène**

**Avocat**

**44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax**

**Tél : 74.220.096**

**Fax : 74.201.001**

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Soumaya Bent Ahmed Ayedi Epouse Mohamed Jmal (débitrice) titulaire de la CIN n°05312618 y demeurant Avenue Bouzayen Zanket 26 maison n°5 Gremda Sfax.

2) Mohamed Ben Ibrahim Jmal (caution hypothécaire) propriétaire de boulangerie, titulaire de la CIN 01289062 y demeurant : 1) Rue Halima Chaabouni n°143 Sfax 2) Route de Teniour Km8 zanket Jmal Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°30742 le 13/11/2024 et inscrit au titre Foncier n°43370 Sfax le 19/11/2024 vol Sfax 2024/02 sous N°3624 sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°43370 Sfax nommé *Mabrouka* situé à la route wedi Sakiet Ezzit Sfax exactement à la rue ramifiée au bord ouest de la rue parallèle à la route indiquée nommée Avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax et d'après le titre foncier n°43370 Sfax situé à la route de Tunis Km8 au bord et à l'angle impasse Jmal et passage Sfax

Cette propriété représentée par une parcelle du terrain rectangulaire clôturée par 4 cotés par des murs avec enduit, couverts de peinture de hauteur 2.80 m et d'une superficie est de 823 m² où existe une villa, garage et chambre extérieure et 2 parkings.

L'entrée de la propriété du nord par deux portes en métal l'une de largeur 1 m et la deuxième de largeur de 2 m y se trouve aussi entrée ouest par une porte en métal aussi de largeur est de 2 m.

- La superficie couverte de la villa est de 315 m² qui contient hall, salon, séjour sol en marbre, 3 chambres, suite pour les parents, cuisine, 2 salles de bain sol en parterre.

- Le garage son entrée nord lié à la villa du coté nord ouest où existe une cuisine et armoire murale

- La chambre extérieure se trouve au coin nord-est de la parcelle du terrain d'une superficie est de 20m², son entrée ouest où existe une chambre, wc

- Le 1er parking se trouve au coin sud-ouest de la parcelle du terrain d'une superficie est de 18 m² et le 2ème parking se trouve au coin nord de la parcelle du terrain en face le garage d'une superficie est de 22 m².

Les limites de la propriété du sud Kamel Ayedi, de l'est Ali Mesfar, du nord rue d'où son entrée et de l'ouest entrée.

Les hypothèques qui grèvent la propriété objet de titre foncier n°43370 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 150.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 24/8/2001 vol 2004/20 sous N°89 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 170.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 21/9/2005 Vol 2005/19 sous N°262 au profit ATB

- Hypothèque d'un montant 195.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 14/11/2012 Vol 2012/02 sous N°3005 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 156.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 12/4/2018 vol 2018/02 sous n°1291 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 100.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 19/4/2018 vol 2018/2 sous N°1366 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 296.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 3/12/2019 vol 2019/02 sous N°3615 au profit ATB qui a été augmenté à 344.000.000 D inscrite le 30/11/2021 vol 2021/02 sous n°3742.

- Hypothèque d'un montant 26.200.000 D sur toute la propriété inscrite le 16/6/2021 vol 2021/02 sous N°2106 au profit ATB.

- Opposition conservatrice d'un montant 91.003.970 Dinars toute la propriété inscrite le 21/10/2024 vol 2024/02 sous N°3233 au profit BTL

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 19/11/2024 (vol 2024/02 N°3624) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée à Trois cent cinquante deux mille huit cent Dinars (352.800.000D) terre et construction après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 5.554.985 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi 21 Avril 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 117.600.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2025X00419VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Après rabaissement de 40%**

**Etude Maître Chafik Jamoussi**

**Avocat à la cour de cassation**

**Immeuble ribat el médina 3ème étage n°312 Bab Jebli Sfax**

**MF : 0842147C**

Créanciers poursuivants : Zohra Sayah femme au foyer, et Mouna Ben Salem, étudiante et Mohamed Ben Salem élève. Leurs domiciles élus bureau Maître Chafik Jamoussi avocat son adresse début route Gremda immeuble Ribat Madina 3ème étage apt 312 Bab Jebli Sfax.

Débiteur saisi : Mohamed Ben Salem, retraité, son adresse route d'aéroport klm9 El Hajeb Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Chafik Jamoussi avocat son adresse début route Gremda immeuble ribat Madina 3ème étage apt. 312 Bab Jebli Sfax.

Description de l'immeuble saisi : immeuble faisant objet du titre Foncier 109216 Sfax dénommé «MOUNA» consistant en un logement social,sis à la cité de Thyna route de Gabés km 9 Sfax au bord de la route Sidi Salem, il mesure 10.68 m du côte sud-nord, 8.15 m du coté est ouest,et d'une superficie totale de 87 m², contient un hall, un couloir, deux chambres, une salle de bain et une cuisine avec un étage sous plafond couvrant la même surface que le rez-de-chaussée il est clôturé en briques et contient 14 piliers en béton. L'immeuble est délimité du nord par la route Sidi Salem, de l'est par une rue publique, du sud Moncef Ben Hssan, de l'ouest Habib Hlioui.

Mise à prix : quarante-trois mille et cinq cent soixante-douze dinars (43.572.000 D) après rabaissement de 40% de la mise à prix initial en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Audience et tribunal de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 sis à la zone 3.4 rue Ahmed Aloulou Sfax, le 23/4/2025 à partir de 9h du matin.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigner le tiers du prix d'ouverture et pour les étrangers ils doivent se munir des autorisations exigées.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour au cours des heures de travail.

2025X00420VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Après déduction de 40%**

Poursuivant : La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°B0751191, ayant son siège social au 10 rue Pierre Du Coubertin, 1er étage Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Boukhit Tarek, débiteur initiale, titulaire de la CIN n°08188518, demeurant à Skhira, Sfax,

2/ Ben Salah Ben Mohamed Salem Mongi, caution hypothécaire, titulaire de la CIN n°01085342, demeurant à Elfrichet, Skhira, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n°135732 Sfax dénommé «Imen» propriété de monsieur Salem Mongi Ben Mohamed d'une superficie de 1277 m² sis à la route de Port Skhira Sfax, et dans lequel est bâtie une maison de deux niveaux :

Le rez-de-chaussée de 250 m², il se compose d'une terrasse est-sud qui ouvre sur un hall, salle d'accueil, salon, un couloir ou se trouve trois chambres, une toilette salle de bain et une cuisine une porte qui ouvre sur une terrasse et des escaliers qui mènent vers l'étage. L'étage est de 250 m² avec une terrasse qui mène vers deux appartements : Le Premier d'une entrée nord est avec un hall, salle d'accueil, une chambre, un couloir dans lequel se trouve une toilette, une douche, une chambre et une cuisine qui ouvre sur une terrasse. Le Deuxième d'une entrée sud est avec une salle d'accueil, deux chambres, une toilette avec une douche et une cuisine qui ouvre sur une terrasse. Au coin ouest de l'immeuble se trouve un garage de 41 m² avec deux entrepôts frigorifiques et un bassin. Par le nord Zahaf, est Ali Jaballah, par le sud rue et par l'ouest Morched. La propriété est exploitée par les débiteurs avec leurs familles.

Mise à prix après déduction de 40% : Quatre cent deux mille dinars (402.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à n°4 rue Ahmad Aloulou prés de la CNSS Sfax, mercredi 16 Avril 2025 (16/4/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5 Sfax et ce aux mêmes horaires.

2025X00428VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Après réduction de la mise à prix de 40%**

**Etude Maître Tarek Lahmaier**

**Avocat près la cour d'appel**

**106 Bis Rue de Palestine 1001 Tunis**

**Tél : 71.801.300**

**Fax : 71.783.701**

**Matricule fiscal : 1409999/G/A/P**

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» (auparavant Stusid Bank) (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi karray Tunis.

Partie saisie : Ikbal Benhamed CIN n°09015570 demeurant 04 rue Awen al Khazai, Borj Bakkouche, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Tarek LAhmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre :

Immeuble objet du T.F 190340 Sousse dénommé «Folla 147» d'une superficie de 78 m² ainsi que (382.5198/41219) parts indivises, consistant en un appartement à usage d'habitation numéro 247 situé au deuxième étage de la résidence Tulipe du complexe immobilier AQUA ORANGE connue sous le nom de Résidence Folla sis à Chat Maryem Akouda, Gouvernorat de Sousse.

L'appartement est composé d'un salon avec une terrasse, une cuisine, deux chambres, deux salles de bain.

Le tout en parfait état, l'appartement est alimenté en eau, gaz, électricité, internet et relié au réseau des eaux usées.

Mise à prix :

Immeuble objet du T.F 190340 Sousse (219.960,000 D.T), Outre les frais de poursuite taxés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Lundi (21 Avril 2025) devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025400903VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Najjar Mauaouia**

**Avocat près la cour de cassation**

**1, rue Messetra Nabeul 8000**

Poursuivant : Djilani Ben Mouldi Dridi, agriculteur demeurant à Henchir Halfa Beni Khiar, Nabeul, non inscrit au registre des entreprises, ayant fait élection de domicile au cabinet de Maître Najjar Mauaouia demeurant 1, rue Messetra Nabeul.

Partie saisie : Moncef Ben Taher Behi, non immatriculé au registre des entreprises, demeurant à la rue Souk Leghzal, Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Najjar Mauaouia, avocat près la cour de cassation, 1 rue Messetra, Nabeul M.F 880964 /S

Description du bien à vendre :

Un terrain, objet du titre foncier 48381 Tunis S2, d'une superficie 4 A.52C, situé à la rue des Palmiers cité Néapolis Nabeul, ayant des limites, Sud Slimen ben Messellem, Nord immatriculation 29464, Est rue des Palmiers, Ouest Taieb Ben Ameur sur lequel le débiteur a édifié un logement type de villa d'une superficie de 311m² couverts.

Date et lieu de la vente : la vente de l'immeuble sus-indiqué aura lieu à la Chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Nabeul, le lundi vingt huit Avril deux mille vingt cinq (28/4/2025), à partir de neuf heures du matin.

Mise à prix : la mise à prix est estimée selon l'expert Aboubaker Mankai dans son rapport du 4/12/2024, à huit cent seize mille cent soixante dinars (816160dt) frais en sus.

La visite des lieux : tous les jours de la semaine, Pour tout Renseignement, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal. Toute personne voulant participer aux enchères, et par la voie d'un avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025400913VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

I. Poursuivant : L'ARAB TUNISIAN BANK (A.T.B.) en la personne de son représentant légal, demeurant 9 Avenue Hédi Nouira Tunis, I.U. au R.N.E. N°0014161 Q, élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Hatem Ben Hassen, avocat prés la cour de cassation, sis au 67 avenue Alain Savary Résidence Les Jardins II, 4ème étage - 1082 Tunis.

II. Partie saisie : 1) Monsieur ladh Ben Mohamed Ben Sadok Rekik, CIN n°01279157, demeurant au lot N° 300, Ariana Essoghra - Ariana Nord. 2) Madame Salma Bent Mohamed Ben Ouannes Badreddine, CIN n°04173044, demeurant au 745 Avenue Habib Bourguiba, Gremda - Sfax (en leur qualité de cautions hypothécaires et solidaires).

III. Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, (M.F.426117B/A/P/000), domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II 4ème étage - 1082 Tunis.

IV. Immeuble saisi : Il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n°14444 Ben Arous dénommé «LAKHWA 1» d'une superficie de 10009 m² sis à El Bassatine. Il est la propriété de Monsieur ladh Rekik et son épouse Salma Badreddine. L'immeuble est sis à Boumhel El Bassatine dans une zone à vocation essentiellement agricole et contenant également des habitations. On y accède par la route régionale n° 39 entre Tunis et Hammam-lif PK 22.

Le dit immeuble consiste en un lot de terrain clôturé de tous les côtés avec deux entrées l'une pour les voitures et l'autre pour les personnes ainsi qu'une entrée sur le côté et contenant une villa à deux niveaux de très haut standing.

- RDC : Il se compose d'une entrée couverte et d'une porte menant à un hall et un vaste salon donnant sur une terrasse couverte et un jardin avec piscine. A droite du hall se trouve un couloir menant à un garage ayant 2 portes extérieures, une cuisine, une salle d'eau et un hall dans lequel se trouvent des escaliers menant à l'étage ainsi qu'un séjour donnant sur une autre terrasse couverte à l'arrière de la villa. Ensuite on trouve un couloir menant à une suite composée d'une chambre, d'un hammam et d'un dressing, ainsi que de 2 autres chambres, d'un petit hall et d'une salle de bain.

- 1er étage : On y accède par des escaliers intérieurs. Il est composé d'un hall, d'une chambre, d'une salle d'eau, d'un espace découvert et d'un autre espace à l'arrière.

Les portes sont en bois. Les fenêtres en aluminium. Le sol en marbre et parterre. Les toits en dalle ornée par du plâtre au rez-de-chaussée et couverte de briques à l'étage.

Un jardin entoure la villa de tous les côtés et comprend des oliviers, des arbres fruitiers, un puits de 51 m de profondeur, une piscine, un local technique, un abri en bois pour le rangement des affaires domestiques, une cuisine extérieure, une salle d'eau, des douches, un local pour la chaudière, une maison pour gardien avec 3 chambres, un salon, une salle de bain et une cuisine.

La villa est équipée de l'électricité, de l'eau et du chauffage central.

Superficies :

Superficie du terrain de la propriété : 10009 m²

Surface bâtie de la villa au rez-de-chaussée : 525 m².

La surface bâtie du 1er étage : 70 m².

La surface bâtie de la maison du gardien : 70 m².

Surface construite de la cuisine extérieure : 40 m².

Surface bâtie du local de la chaudière : 12 m².

Terrasses découvertes et carrelées : 95 m².

V. Mise à prix : 3.137.755,000 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

VI. Date et lieu de la vente : jeudi 24/4/2025 au Tribunal de première instance de Ben Arous sis au Palais de Justice, GP 1, Chouchet Radés - Ben Arous à partir de 9h du matin.

VII. Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peuvent participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région ainsi que toute autre autorisation exigée par la loi en vigueur.

2025400919VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Maître Mohamed Béji Mohsen**

**Avocat près la cour de cassation**

**39, Rue Omar Ben KADDAH, Montplaisir - 1073 Tunis**

**Tél : 71.951.279**

**Fax : 71.951.734**

**Mail : med.beji.mohsen@gmail.com**

1- Partie poursuivante : Banque Attijari de Tunisie (Attijari Bank), société anonyme, identifiant unique RNE 0000121 J, demeurant 24 Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - Tunis.

2- Partie saisie : Mohamed Habib Ben Amor Tlili, 98 El Hay El Aouel - Monastir.

3- Immeuble objet de la saisie : La propriété objet du titre foncier n°572 Mahdia dénommé "Boutheina II", consistant en un terrain agricole planté d'oliviers d'une superficie de 5 ha 53 ares 53 ça sis à Méchikhat Ouled Hannachi, délégation de Chorbane, gouvernorat de Mahdia, composé de :

- la parcelle n°132 : de forme presque rectangulaire et aux limites bien distinctes de tous ses côtés, d'une superficie de 5413 m², elle comprend 26 pieds d'olives Houil dont une partie a été endommagée par la sécheresse à la date de l'expertise, elle est limitée au Sud par une route agricole bien délimitée à l'Est par la parcelle n°131 du cadastre de la zone de Ouled El Hannachi lettre B au Nord par la parcelle n°134 et à l'Ouest par la parcelle n°133 du même cadastre.

- la parcelle n°178 : en forme de trapèze, et aux limites bien distinctes de tous ses côtés, d'une superficie de 29940 m², elle comprend 140 pieds d'olives adultes dont une partie à été endommagée par la sécheresse à la date de l'expertise, elle est limitée au Sud par la parcelle n°176 du cadastre de la zone de Ouled El Hannachi lettre B, à l'Est par le cours d'un ruisseau, au Nord par la parcelle n°126 du même cadastre pour partie et par une route agricole la séparant des parcelles n°127 et 128 et 131 pour une autre partie et à l'Ouest par la parcelle n°179 du même cadastre pour partie et par la parcelle n°177 pour une autre partie.

4- Mise à prix : Elle a été fixée à la somme de 242.058,000 Dinars, outre les frais de procédures et honoraires qui seront fixés le jour de l'audience.

5- Date et lieu des enchères : Le lundi vingt huit avril deux mille vingt cinq (28/4/2025) à 9h du matin à la chambre des criées immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

6- Visite de l'immeuble : Pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements s'adresser au cabinet de l'avocat ou au greffe de la chambre des criées immobilières au Tribunal de Première Instance de Mahdia où a été déposé le cahier des charges.

2025400921VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques suite à la réduction de 40 %**

**Etude de Maître Hidri Faten**

**Avocate à la cour de cassation**

**58 Rue Al Djazira 5ème étage Tunis**

**Tél : 71.326.657**

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie :

La Société le grand Bazar du NET SARL dont le siège social est au 12 rue des usines le Kram Kheireddine Identifient Unique 1717325J représentée par son Gérant Aymen Ben Abdallah en sa qualité de débiteur

Aymen Ben Abdallah, CIN n°06397766, Demeurant à Selimen 3 rue Alyssa Nabeul en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : C'est une propriété immobilière objet de titre Foncier n°188667, appelée «As-Salama wa Al-Imane», située à l'angle de la rue des Jeunes et de la rue de civilisation dans le complexe résidentiel An-Nakhil 2, La Marsa, gouvernorat de Tunis. Il s'agit d'un terrain mitoyen (jumelé) d'une superficie de 224 m², sur lequel est construit un duplex composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Le rez-de-chaussée comprend une terrasse avant où se trouve l'entrée principale, qui mène directement à un salon, salle à manger, une chambre, une cuisine équipée d'une porte ouvrant sur une cour extérieure, ainsi qu'une salle d'eau à côté d'un escalier menant à l'étage supérieur.

La surface couverte de ce niveau est d'environ 76,5 m². L'étage supérieur se compose d'un hall qui donne, à gauche, sur deux chambres à coucher adjacentes et à droite, sur une chambre parentale équipée d'un dressing et d'une salle de bain aménagée. La surface couverte de cet étage est également d'environ 76,5 m². La propriété est équipée de toutes les commodités nécessaires, notamment l'eau potable, l'électricité et le chauffage central. La villa est entourée, sur deux côtés, d'un jardin planté de divers arbres, avec des allées pavées et un espace pour abriter une voiture.

Mise à prix : La mise à prix est de 335.296.215 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 29/4/2025 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Tunis 1 Rue Bab Bnet Tunis.

La visite est possible tous les jours.

2025400925VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

La partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA représentée par son PDG dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B142431996 Tunis.

La partie saisie : la société commerciale Tunisienne - S.A son siège social est sis à la zone portuaire rades 2040 ben Arous. RC N°B133821996 Ben Arous.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214 LAP000

Propriété saisie : C'est le T.F 160815 Sousse nommée "Sté commerce Tunisien" situé à Sousse parcelle

N°821 du plan du T.F 17000 Sousse. Sup générale 6182m² de 6182 parts. Constitué d'1 dépôt et une administration et chambre de gardien

1- le dépôt est de 1050 m²

2- l'administration est constitué de 2 étages :

a- le rez-de-chaussée est de 180 m² avec 3 bureaux cuisine et 2 toilettes

b- 1er étage est de 180m² avec 6 bureaux et 2 toilettes

c- 2ème étage est de 180m² avec une entrée de réception et salle de réunion et toilettes

La superficie totale est de 540m². Le reste de la superficie 2000m² est consacrée pour l'entretien des gros engins de chantier

Mise à prix : 3.043.470.000 sans les dépenses ultérieures.

Date et lieu de la vente : 24/4/2025 à partir de 9H du matin au Tribunal de 1ère instance de Sousse.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025400926VEPA1

---

**Adjudication licitation immobilière**

Le demandeur à la vente : Monsieur Idoudi Lotfi, résident à Tunis, élisant son domicile au bureau de son avocat Maitre Bougerra Adel sis au 79 Avenue Habib Bourguiba Nabeul.

Les défendeurs à la vente : 1) Madame Monia Laalai, 2) Madame Hayet Laalai, 3) Monsieur Mohamed Tej Eddine Laalai, 4) Monsieur Chiheb Eddine Laalai, 5) Madame Raoudha Laalai, 6) Monsieur Mohamed Chawki Laalai, 7) Madame Wafa Laalai, 8) Monsieur Iyadh Laalai, 9) Madame Francine Janne Deputer.

Tous demeurant à Tunis 15 Rue du Var Montfleury, et de façon préventive pour le quatrième sus-cité Monsieur Chiheb Eddine Laalai à l'appartement A 1-1 résidence "al kinz" Rue Othman Charni Manar 1 Tunis, pour la neuvième sus-cité Madame Francine Janne Deputer 12 Impasse des jardins 17250 Plassay France, et pour le huitième Iyadh Laalai sus-cité 43 Boulevard du Montparnasse 75006 Paris France.

Avocat poursuivant : Maitre Bougerra Adel sis au 79 Avenue Habib Bourguiba Nabeul.

L'immeuble à vendre : La Totalité de l'immeuble dénommé «Victoire 4» objet du titre foncier n° 90557 Tunis, d'une contenance totale de 202 parts, sis au 15 rue du Var Montfleury Tunis, il s'agit d'un lot de terrain sur lequel est bâti une veille maison composée d'un rez de chaussée divisé en 3 chambres, cuisine et toilette.

Mise à prix : 171.740D000.

Date et lieu de la vente: la vente aura lieu le Mardi 22/04/2025, à 9h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2025400952VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Sur saisie immobilière**

Partie poursuivante : Société star plus de commerce, SARL, identifiant unique RNE est 965730S K en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social, est située à la Route de Monastir 4070 Msaken, (gouvernorat de Sousse).

Partie saisie : Kamel Ben Mohamed Gannouni, titulaire de la carte d'identité n°04098722, et demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Moknine.

Avocat poursuivant : Maître Randa Braham, n°11 rue 3 Août Trocadéro Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du bien nommé «skander» objet du titre foncier n°31515 Monastir d'une superficie de 17 m² sis à l'avenue Habib Bourguiba Moknine (Monastir).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 85.000.000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 30/04/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

* Cet avis annule et remplace l'avis n°2024S01502VEPA1 paru au JORT n°137 du 26 novembre 2024.

---

## Avis aux créanciers

**Prolongation du délai pour la cession d'une entreprise**

**Société FLEXIPACK S.A.**

**Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse**

**I.U : 0879018Q**

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 17 mars 2025 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers par voie d'appel d'offres est prolongé au 18 avril 2025.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53.892.070

2025S00371VEPA2

---

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Industries Alimentaires de Tunisie IAT**

**Société anonyme**

**Siège social : Route de Khélidia, Naâssen**

**IU : 0610325P**

En vertu de l'ordonnance du juge commissaire du tribunal de première instance de Ben Arous du 26 Février

2025 les mandataires de justice Monsieur Mondher Hamdi et Madame Sihem Khalfi convoquent l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi le 22 avril 2025 à 14h au siège de la société Industries Alimentaires de Tunisie et ce pour la nomination d'un membre du conseil d'administration en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

2025R00742SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION**

**HAYETT**

**S.A au capital de 15 000 000 de dinars**

**Siège social : Immeuble COMAR, Av. H. Bourguiba 1001 Tunis**

**MF : 0033578 V/A/M/000**

**RNE : 0033578V**

**CNSS : N°78-97719**

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation «HAYETT» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 21 avril 2025 à 17h au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue H.Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024;

3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;

7. Nomination d'administrateurs;

8. Affectation des résultats de l'exercice 2024;

9. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025;

10. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025;

11. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2025;

12. Pouvoirs pour formalités.

2025R00744SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**COTUGRAIN HORTIMAG S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 5.000.000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n°9 - Mégrine**

**Identifiant unique : 0033067 A**

Messieurs les actionnaires de la Société COTUGRAIN HORTIMAG SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au siège social, le mardi 22 avril 2025 à 9 h en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

4. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

5. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

8. Renouvellement du mandat d'administrateurs ;

9. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2025R00765SANB3

---

**Convocation**

**SMALT INVESTISSEMENT**

**S.A au capital de 2 100 000 dinars**

**Siège social : Résidence Villa Noria Hammamet Yasmine 8057**

**Identifiant Unique : 0601564 C**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de prendre part à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 21 avril 2025 à 14 h, au siège de la BH EQUITY 67 Avenue Alain Savary bloc B 3ème étage cité jardin 2 Tunis Belvédère 1002, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation

- Lecture et approbation des rapports d'activités des exercices 2022 et 2023

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2022 et 2023

- Approbation des états financiers des exercices 2022 et 2023

- Affectation du résultat des exercices 2022 et 2023

- Approbation des conventions régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Pouvoir pour accomplir les formalités de publications légales.

2025R00778SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Tunisienne de Location de Voitures « STLV »**

**Société Anonyme au Capital Social de 10.000.000 Dinars**

**Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II BP 129 - 1080 Tunis**

**Registre de Commerce : B0385022018**

**Matricule Fiscal : 1563351H/A/M/000**

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisienne de Location de Voitures S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 avril 2025 à 9H00 au siège de la société sis à La

Charguia II Zone industrielle - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2024

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024

6 . Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

2025R00798SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle**

**Société de Fabrication des Boissons de Tunisie**

**S.A. au capital de 268.125.000 Dinars divisé en 268.125.000 actions de 1 Dinar chacune**

**Société Mère du Groupe S.F.B.T.**

**Siège Social : 5, Boulevard Maitre Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis**

**Identifiant unique : 0001985G**

**M.F. : 001985GAM000**

**C.N.S.S : 0000117107**

Le Conseil d'Administration, réuni le 26 mars 2025, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le mercredi 7 mai 2025 à 10 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Rue du Lac Turkana - 1053 Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du

Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2024;

6/ Approbation des états financiers consolidés;

7/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

8/ Affectation des résultats ;

9/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;

10/ Nomination d'un Administrateur;

11/ Rémunérations des Membres du Conseil d'Administration;

12/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne;

13/ Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;

14/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers sociaux et consolidés de l'exercice 2024, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00800SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**BH ASSURANCE**

**Société anonyme au capital de 13 300 000 Dinars**

**Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord - Tunis - 1003**

**Identifiant unique : 0538937C**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «BH Assurance»,

BH Assurance vous informe que la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le 24/04/2025 à 11h au siège de la BH Bank sis au 18 Av. Mohamed V -1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d' Administration pour l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2024 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2024 ;

4. Approbation des opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7. Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du comité de rémunération et de recrutement et des membres du comité de risques ;

8. Désignation du co-commissaire aux comptes ;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité;

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un «POUVOIR» soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

2025R00831SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée générale Ordinaire**

**La société ENNAKL Automobiles SA**

**Capital social : 30 000 000 TND**

**Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II - Tunis**

**RNE : 0001949C**

Messieurs les Actionnaires de la société ENNAKL Automobiles S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 9H00 au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

3. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2024

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024

6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025

7. Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2025

8. Ratification de la cooptation de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens.

9. Nomination d'administrateurs.

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

2025R00832SANB3

---

**TUNISIE PLASTIQUES SYSTEMES**

**Z.I Sidi Abdelhamid - 4061 - Sousse**

**MF : 850580N/A/M/000**

**Capital social : 1.500.000 dinars**

Le conseil d'administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 11 avril 2025 à 10 heures qui se tiendra exceptionnellement en visioconférence et de fixer son ordre du jour comme suit :

1. Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Société au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;

5. Approbation des conventions règlementées ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Renouvellement des mandats des administrateurs

9. Nomination du CAC,

10. Jetons de présence

11. Pouvoirs pour formalités.

2025S00370SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**Société de Transport du Sahel**

**Société anonyme au capital de 400.000 Dinars**

**Siège Social : Avenue Léopold Senghor - Sousse**

**RC : B187451996**

**M.F. : 04698QAM000**

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport du Sahel sont convoqués, pour la deuxième fois, pour se réunir en assemblée Générale Extraordinaire et ce le Jeudi 24 Avril 2025 à 10 heures du matin, à la salle de réunion de l'entrepôt central de la société de transport du sahel sise à Sidi Abdelhamid Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025S00381SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société NEW BODY LINE SA**

**Société anonyme au capital de 4.250.400 Dinars**

**Siège social: Avenue Ali Belhouane 5199 Mahdia Tunisie**

**RC : B186952000**

**MF : 701773/RAM/000**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mercredi 16 avril 2025 à 10h00 au siège de NEW BODY LINE sise à Av. Ali Belhouane Mahdia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

2. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2025S00386SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Article 276 du code des sociétés commerciales**

**La Générale de Pâtisserie et de Confiserie**

**GEPACO**

**Société anonyme**

**Capital social : 14.351.600 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Route Nationale n°03 - Route Expresse Km 26 - Jebal Ouest - 1100 Zaghouan**

**Identifiant Unique : 0633291W**

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 14 mars 2025 à l'Assemblée Générale

Ordinaire devant se tenir le 28 avril 2025 à 18H00 par visioconférence et en présentiel au siège social de la Société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Ratification de la nomination de M. Aymen Rabah en qualité d'administrateur;

2. Renouvellement du mandat d'administrateurs.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0633291W et dossier n°2025222089 le 21/3/2025.

2025400907SANB3

---

**Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire**

**Soclété de Promotion Touristique Bahia Beach**

**Société au capital de 5.650.000 Dinars**

**Siège social : Centre Urbain Nord Cléopâtre Centre Bureau A-7-9**

Les actionnaires de la société de Promotion Touristique Bahia Beach sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25-4-2025 à 10 heures au Centre Urbain Nord Cléopâtre Centre Bureau A-7-9 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocations à l'Assemblée Générale ordinaire

- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration, lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017-2018-2019.

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017-2018-2019

- Affectation des résultats des exercices 2017-2018-2019

- Quitus aux administrateurs pour les gestions des exercices 2017-2018-2019

Confirmation de délibération de l'AGO du 26 novembre 2021 portant sur la nomination des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022.

- Questions diverses.

2025400912SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société de Promotion Immobilière ELIMRANE**

**S.A au capital 7.000.000 D**

**2, Rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins 1082 - El Mahrajène**

**RNE : 0033042 Q**

**M.F : 0033042/Q/A/M/000**

Les Actionnaires de la Société de Promotion Immobilière «ELIMRANE» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à son siège social sis au n°2, Rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins - 1082 El Mahrajène, le lundi 17 avril 2025 à 10h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2024.

3- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

4- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024.

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

6- Nomination des administrateurs et composition du Conseil d'Administration.

7- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025.

8- Déclarations de fonction conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

9- Pouvoirs pour formalités.

2025400920SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE SECAFE - SA**

**Capital social : 1.000.000 dinars**

**Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs - Z.I. Aéroport - Tunis Carthage**

**Identifiant unique : 0954423Z**

**CNSS : 275939-71**

Messieurs les Actionnaires de la société SECAFE S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 22 Avril 2025 à 10H à la salle des réunions sise au 05, Rue Christophe Colomb - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2024;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général pour la gestion de l'exercice 2024 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025;

8. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales;

9. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2025400923SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SOTEFI**

**S.A. au capital de 16 000 000 Dinars**

**Siège social : Impasse de l'Union du Maghreb Arabe n°5 - 2036 La Soukra**

**Identifiant unique au R.N.E : 0000345 Z**

**Affiliation CNSS : 15.017-79**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 avril 2025 à 10 heures dans les bureaux de la société SOFIDE sis à Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés ;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats ;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Nomination des administrateurs;

- Désignation d'un commissaire aux comptes de la société et du groupe SOTEFI ;

- Délégation de pouvoirs.

2025400932SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**MAGHREB HYGIENE**

**Société anonyme**

**Au capital de 2880000 Dinars**

**Siège social : Immeuble SOFIDE, Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant unique au R.N.E : 0030607 T**

**Affiliation à la CNSS : 80928-30**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 Avril 2025 à 09 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du Groupe;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats ;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Nomination des administrateurs;

- Désignation d'un commissaire aux comptes de la société et du groupe MAGHREB HYGIENE ;

- Délégation de pouvoirs.

2025400933SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**De la Société de Promotion Touristique Salloum**

**«SPT SALLOUM»**

**S.A - Capital social : 4.700.000 DT**

**Identifiant Unique : 0047223R**

**Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis**

Le Conseil d'Administration tenu le 19 Mars 2025 convoque les actionnaires de la société SPT Salloum à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 24 Avril 2025 à 09h au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture, examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2024 ;

2. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des Conventions règlementées ;

3. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2024 ;

5. Pouvoirs.

2025400943SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**MATEX TUNISIE SA**

**SA au capital de 60.000 Dinars**

**Siège social : 14 Rue 4978 Sidi Hassine Sijoumi Tunis Tunisie**

**Identification unique : 1574961 P**

**CNSS : 597780-66**

Les actionnaires de la Société MATEX TUNISIE SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 Avril 2025 à 17 heures 30 minutes dans le bureau du CAC sis au 29, Avenue de l'indépendance à la résidence Meriem B15 au 1er étage 2080 Ariana, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des états financiers 2024.

2- Affectation des résultats

3- Questions diverses.

2025400946SANB3

---

**Convocation à l'A.G.O**

**SOCIETE ACTIVHOTELS**

**S.A au capital de 28.784.100 DT**

**Siège social : 34 Avenue Hédi Karray, Cité des sciences, Tunis**

**Identifiant Unique : 0956044A**

Messieurs les actionnaires de la Société ACTIVHOTES, sont convoqués en AGO qui se tiendra le 22 avril 2025 à 9H au siège de la société, sis au 34 avenue Hédi Karray Cité des sciences, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 et approbation des conventions et des opérations rentrantes dans le cadre de l'article 200 et 475 du CSC.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Allocation des jetons de présence afférents à l'exercice 2024.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025400947SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**MASTER RETAIL**

**Société anonyme au capital de 36 600 000 Dinars**

**Siège social : Immeuble SOFIDE, Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant unique au R.N.E : 1412646 H**

**Affiliation à la CNSS : 562543-40**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 24 Avril 2025 à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers de l'exercice 2024 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2024 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats ;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2025400951SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire le mardi 22 avril 2025**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**

**Société anonyme**

**Au capital de 35.000.000 DT**

**16 avenue Jean Jaurès - Tunis**

**IU : 381878S**

Sur décision du Conseil d'Administration du 17 mars 2025, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue à l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE), les Berges du Lac, Tunis, le Mardi, 22 avril 2025 à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2024 ;

2) Approbation des conventions et opérations spéciales de l'exercice 2024 ;

3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024 ;

5) Reclassement des comptes de réserves;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7) Approbation des montants des jetons de présence relatifs à l'exercice 2024 ;

8) Ratification d'administrateur;

9) Emission d'Emprunts Obligataires;

10) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2025400956SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**SOCIETE TUNISIA HOTELS**

**« En Liquidation »**

**Société Anonyme au Capital de 3.029.000 Dinars**

**Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba - Tunis**

**R.C. : Auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis**

**N° B018482007**

**Matricule Fiscal : 28578L/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la Sté «TUNISIA HOTEL SA En Liquidation » sont Convoqués à l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 8 heures au Siège de la Sté sis au 7 Av Habib Bourguiba Tunis à l'effet de Délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024.

3- Lecture et approbation du rapport du liquidateur de l'année 2024.

4- Renouvellement du mandat du liquidateur.

5- Questions diverses.

2025400988SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TAV Tunisie SA**

**Société anonyme au capital social de 245.000.000 DT**

**Siège social : rue de la Bourse cité les pins, Immeuble Horizon bloc b 3ème étage, Les Berges du Lac II - 1053, Tunis - Tunisie**

**Identifiant unique : 1003493G – RNE Tunis**

**Matricule fiscal: 1004393 G/P/M/000**

Conformément aux dispositions des articles 274 et 275 du Code des Sociétés Commerciales, ainsi qu'aux statuts de la société TAV Tunisie SA (ci-après la Société), société anonyme au capital de 245.000.000,000 Dinars Tunisiens, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n° 1003493G, et ayant pour matricule fiscal le n° 1003493/G, dont le siège social est situé à Rue de la Bourse, Cité les Pins, Immeuble "Horizon", Bloc B, 3ème étage, 1053 Les Berges du Lac II, Tunis, le Président du Conseil d'Administration Monsieur Franck Mereyde a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société à une Assemblée Générale Ordinaire.

Cette Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 15 avril 2025 à 10 heures (10h00) à l'Aéroport International d'Enfidha-Hammamet (ou par visioconférence), à l'effet de statuer sur l'approbation des états financiers de l'exercice 2023.

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Ratification des délais et modes de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Lecture des rapports des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2023 ;

6. Questions diverses ;

7. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assister à cette Assemblée Générale,

2025400992SANB3

---

**Société AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse**

**Agrément BVMT N° 20/94 du 21/1/1994**

**SA au capital social de 2.000.000 Dinars**

**Siège social : Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis**

**Identifiant Unique : 0447308X**

**MF : 0447308X/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société AMEN INVEST sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société sis à Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis, pour le Mercredi 23 avril 2025 à 15 Heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers pour l'exercice 2024.

4- Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Nomination des administrateurs.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Information de déclarations de fonctions en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

9- Pouvoirs pour formalités.

2025400997SANB3

---

**Convocation. à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société « BH RECOUVREMENT »**

**(Filiale de la BH Bank)**

**S.A au capital de 2.000.000 DT**

**67, avenue Alain Savary, cité jardins II, bloc B 2ème étage, 1002 Tunis**

**Identifiant Unique : 0788628G**

Messieurs les actionnaires de la Société «BH RECOUVREMENT» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 18 Avril 2025 à 10h du matin, au siège de la Société sis au 67 avenue Alain Savary, cité jardins II, bloc B 2ème étage, 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du mode de convocation et de déroulement de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

3) Lecture du rapport Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des conventions réglementées.

4) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31/1212024.

5) Approbation des décisions du Comité de Recouvrement approuvées par le Conseil d'Administration.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7) Quitus aux administrateurs.

8) Fixation du montant des jetons de présence.

9) Pouvoir pour accomplir les formalités de dépôt et publicité légales.

2025400998SANB3

---

**Convocation à L'AGO**

**Société Tunisienne de Recouvrement des Créances**

**Filiale STB**

**Société Anonyme**

**Au capital de 39.661.900 dinars**

**Siège social : 52, Avenue Habib Bourguiba 2éme étage Immeuble STB AFRICA, 1001 Tunis**

**R.N.E : 0719413J**

**M.F : 000/M/A/719413J**

**CNSS : 00210438-45**

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne de Recouvrement des Créances sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 25 Avril 2025 à 10 H au siège de la STB Rue Hédi Nouira Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

2. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions qui y sont mentionnées.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024.

6. Fixation du montant des jetons de présence.

7. Nomination d'un administrateur.

8. Renouvellement du mandat d'administrateurs.

9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2025401000SANB3

---

## Autres sociétés

**La Société Mutuelle de Base de Service Agricole**

**Cave viticole Tunis Nahli**

**IU : 040885W**

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole

Cave viticole Tunis Nahli, sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 avril 2025 à 9 heures 30 minutes, au siège de la société sis à Nahli Cebelet Ben Ammar pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2023

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats

6/ Fixation du jeton de présence accordé aux administrateurs

7/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8/ Acceptation de nouveaux adhérents

9/ Election partielle des membres du conseil d'administration.

Les candidatures à l'élection partielle des membres du conseil d'administration doivent être présentées 10 jours avant la tenue de l'assemblée, directement au siège de la société ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2023 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2025400918SODB3

# *DIVERS*

## Avis au public

**Perte de titre de propriété**

Mme Fatma Ben Khlifa, Titulaire de la CIN n°07406794 délivrée le 10/12/2020 annonce la perte de titre de propriété n°15953/09 du titre foncier n°76508 Ariana sis au 63 Avenue cité sportive Borj Louzir Ariana.

2025R00763DIVD2

---

**Perte d'un acte de propriété**

Mme Najiba Bent Ahmed Ben Belgacem Hafedh, titulaire de la CIN n°06791452 pour le compte de son mari décédé le feu Essayed ABID déclare la perte de l'acte de propriété n°15/3920 objet du titre foncier n°57480 Monastir sis à Imadet Amiret Fhoul délégation Moknine Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Bouhcina sous N°594 le 24/03/2025

2025S00361DIVD2

---

**Déclaration de perte**

Madame Zineb Ben Ahmed Daoud titulaire de la carte d'identité n°01184739 déclare qu'elle a perdu l'originale de son titre contrat de partage de propriété de terrain situé route Taniour kilomètre 12 Sfax et consiste en un titre de propriété daté du 16/4/2005 et tait par deux notaires Malek Medhioub et Moncef Khtata. En cela elle veut obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Abid Riadh sis à la Kasses N°5 entre route Taniour et Kaied Mohamed Sfax et ce dans un délai de trente jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X00416DIVD2

---

**Déclaration de perte**

Monsieur Imed Ben Ahmed Ben Abdelhamid Bellaaj titulaire de la carte d'identité n°01307130 déclare que son père Ahmed Ben Abdelhamid Bellaaj a perdu l'originale de son titre contrat d'achat de propriété de terrain situé à la route Tunis kilomètre 03 Sfax et consiste en un titre de propriété daté du 26/8/1965 et fait par deux notaires Abou Baker Rebai et Ahmed Al Jamousi et daté du 01/12/1974 et fait par deux notaires Ahmed Al jamousi et Abou Baker Rebai En cela il veut obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Abid Riadh sis à la Kasses N°5 entre route Taniour et Kaied Mohamed Sfax et ce dans un délai de trente jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X00417DIVD2

---

## Rectificatifs

**Rectificatif**

Une erreur est survenue à l'annonce parue au JORT n°35 en date du 25/03/2025 annonce n° 2025400874VEPA1 page 696-697

Lire : Le jeudi 24/04/2025

Au lieu : Le jeudi 25/4/2025